



Le 28 janvier 2026

Par SDÉ

Me Carolina Rinfret  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Pierre Chabot, D. Fisc.**  
Avocat principal

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
1600, boulevard Robert-Bourassa  
16<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 0B6

Tél. : 514 289-2211, poste 2065  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : [chabot.pierre.2@hydroquebec.com](mailto:chabot.pierre.2@hydroquebec.com)

**OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-008-1 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)**  
**Votre dossier : R-4325-2025**  
**Notre dossier : LTG08323 PC**

---

Chère consœur,

Le Coordonnateur donne suite à la correspondance du 20 janvier 2026 de la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») relativement au dossier mentionné en titre.

Le Coordonnateur confirme que l'avis aux personnes intéressées dans le présent dossier est diffusé sur son site internet et que les entités visées ont été informées par courriel.

De plus, le Coordonnateur répond aux demandes identifiées ci-dessous de la Régie et dépose les documents suivants.

**1) La Régie demande au Coordonnateur de réviser le tableau de l'historique des versions dans la version française de la norme TPL-008-1 et de déposer une version révisée de celle-ci afin qu'elle reflète sa version anglaise.**

Le Coordonnateur informe la Régie qu'il a modifié le contenu du tableau de l'historique des versions dans la version française de la norme afin qu'il reflète la version anglaise de la norme. Le Coordonnateur dépose ainsi une version révisée de la version française de la norme, soit la pièce HQCF-2, document 1, ainsi qu'en suivi des modifications à la pièce HQCF-2, document 1.1.

**2) La Régie demande une version révisée de la version anglaise de la norme TPL-008-1, incluant un hyperlien fonctionnel ;**

Le Coordonnateur précise que la version anglaise de la norme TPL-008-1 qu'il avait déposée le 10 décembre 2025 provenait du site internet de la NERC. Ce dernier a avisé la NERC des hyperliens manquants afin qu'elle publie une version de la norme avec des

hyperliens fonctionnels. La NERC a confirmé qu'une mise à jour a été effectuée sur son site internet.

Le Coordonnateur dépose ainsi cette version révisée de la version anglaise de la norme TPL-008-1 avec des hyperliens fonctionnels, soit la pièce HQCF-2, document 2.

**3) La Régie demande au Coordonnateur d'intégrer le plan de mise en oeuvre de la Norme à l'Annexe Québec de la Norme et de déposer une version révisée de celle-ci.**

Le Coordonnateur informe la Régie qu'il a intégré le plan de mise en œuvre de la norme à l'Annexe Québec. Il dépose ainsi une version révisée de l'Annexe Québec, soit la pièce HQCF-2, document 3, ainsi qu'en suivi des modifications à la pièce HQCF-2, document 3.1.

Le Coordonnateur dépose également une version révisée de la liste de pièces.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

**(s) Pierre Chabot**

**PIERRE CHABOT**

PC/gm